

Réf: Dossier N° : 56638

AVIS DE CONSTITUTION**SOCIETE « SUPERBET »**

Siège social : ABIDJAN - COCODY ANGRE 7è tranche, face Café de Versailles, 27 BP 168 ABJ 27

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 30 Oct. 2018, et enregistrés au CEPICI le 12 Nov. 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « SUPERBET » .

Objet: Les jeux de hasard virtuels ou physiques; La loterie; Les jeux en ligne; Les paris en ligne; Evènements sportifs ; Paris de course; Import-export; Toutes opérations financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes les sociétés ivoiriennes ou étrangères pouvant se rattacher à l'objet social par tous les moyens, notamment par voies d'apport, de souscription ou achats d'actions ou parts sociales.

Capital social: 500 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Cinq Mille (5.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - COCODY ANGRE 7è tranche, face Café de Versailles, 27 BP 168 ABJ 27

GERANT: Monsieur ARSABEKOV TIMUR.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-29285 du 12/11/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°26585 du 12/11/2018

